

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 mars 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 DFA 2** Convention de groupement de commandes entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'achat de travaux de câblages informatique et téléphonique.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-1 ;

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'adhésion de la Ville de Paris au groupement de commandes avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) pour l'achat de travaux de câblages informatique et téléphonique, et lui demande l'autorisation de signer la convention constitutive dudit groupement et d'en assurer les missions de coordonnateur ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2016 DFA 167 des 12, 14 et 15 décembre 2016 portant sur la modification de la délégation à la Maire de Paris en application de l'article L.2122-22-4° du code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'adhésion de la Ville de Paris au groupement de commandes avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'achat de travaux de câblages informatique et téléphonique, pour une durée de six ans à compter de sa signature, reconductible une fois.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention constitutive dudit groupement, dont le texte est joint à la présente délibération, et à en assurer les missions de coordonnateur qui y sont définies.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**